

Circulaire de rentrée 2023

VERS UNE ÉCOLE « DÉSÉTATISÉE » ? POUR LE SNFOLC C'EST NON !

Dès la rentrée, construisons le rapport de force pour gagner sur les revendications !

La circulaire de rentrée est parue au BO du 6 juillet 2023. Bien que s'étant faite attendre, elle ne surprend guère par son contenu récapitulant les nombreuses annonces copieusement diffusées dans la presse ces dernières semaines.

Ainsi, après avoir rappelé qu'en 2022, il s'était fixé pour objectifs « l'excellence, l'égalité des chances et le bien-être », le ministre Ndiaye confirme qu'« à compter de cette rentrée 2023, le service public d'éducation s'engage dans une démarche collective de transformation » et qu'à ce titre « les équipes pédagogiques disposeront de moyens inédits à travers la revalorisation des professeurs et le plein déploiement du Conseil national de la refondation (CNR) Education "Notre école, faisons-là ensemble" ».

Des moyens inédits ? Le ministre qui supprime 2000 postes à la rentrée peut-il sérieusement croire ce qu'il écrit ?

Tout, en effet, montre le contraire : les résultats des concours d'accès à l'enseignement pour la rentrée 2023 sont tombés. 3200 postes ne sont pas pourvus, dont 1618 dans le second degré (CAPES et CAPLP confondus). Et tandis que dans tout le pays, des personnels continuent, avec les parents d'élèves, à revendiquer l'annulation de suppressions d'heures, de postes, de classes dans leurs établissements, et la création des heures, postes et classes nécessaires, des milliers d'élèves de collège et de lycée sont sans affectation, au point que la Défenseure des droits, Claire Hédon, a annoncé le 6 juillet s'être saisie « d'office de la situation de nombreux élèves ayant rencontré d'importantes difficultés pour poursuivre leur scolarité au lycée en l'absence de place pour les accueillir », et s'est adressée au ministère pour y remédier.

Une école publique qui ne trouve plus de professeurs, et plus de place pour ses élèves, certes, c'est assez inédit ! Mais qu'à cela ne tienne, le ministre dresse imperturbablement l'inventaire des mesures qui doivent transformer

l'école, suivant les vœux présidentiels : nouvelle sixième au collège avec l'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement et l'extension de devoirs faits à tous les élèves ; généralisation de la découverte des métiers en classe de cinquième « conçue par l'établissement et coordonnée par un professeur référent rémunéré dans le cadre du pacte » ; le plan pour la « mixité sociale et scolaire » passant, dans les zones rurales, par un diagnostic partagé « avec les élus locaux sur la situation et les perspectives d'ouverture ou de fermeture de classe », puis, dans les quartiers populaires (ou « quartiers 2030 »), par l'« extension des horaires d'accueil au collège, afin de travailler sur le continuum entre temps scolaire et temps périscolaire » ; la promotion de la culture de « l'engagement des élèves (...) contribuant pleinement à leur épanouissement et à leur formation citoyenne » avec la « labellisation des "classes et lycées engagés" » et les « séjours de cohésion du SNU »...

On cherchera en vain, dans cette transformation, l'instruction que, selon le ministre lui-même, « l'École républicaine » est censée « (placer) (...) en son cœur ».

Ce dont il s'agit surtout, c'est au nom de « la réussite et l'épanouissement des élèves, comme (de) la réduction des inégalités », de combiner le Pacte enseignant et le CNR Education, afin d'imposer « un profond changement de méthode et de culture (...) consistant à soutenir les initiatives locales plutôt qu'à les réglementer » pour « construire une école (...) plus adaptée aux réalités de notre territoire ».

Par un heureux hasard, un tel objectif convient parfaitement aux préconisations de la dernière note de la Cour des comptes, en date du 7 juillet, appelant à « privilégier l'approche territoriale et l'autonomie dans la gestion des dépenses d'éducation » et recommandant notamment dans ce cadre « une gestion des ressources humaines plus souple et dépassant le cloisonnement des métiers, pour redéployer les moyens et améliorer le service rendu aux élèves », puis de « s'engager vers davantage d'autonomie et d'initiative données aux collèges et lycées et renforcer

les capacités d'action des chefs d'établissement pour en faire des cadres dirigeants au sein de l'institution, dotés de compétences élargies à l'évaluation des personnels de l'établissement, sans pour autant étendre leurs attributions actuelles en matière de recrutement ».

Autrement dit, l'heure serait donc venue, avec le Pacte et le CNR Education, de franchir un pas décisif vers la territorialisation de l'école et la liquidation des statuts des personnels ?

C'est ce que semble confirmer un article du Figaro du 8 juillet, expliquant que selon le président Macron, l'École porterait une responsabilité dans les émeutes qui ont suivi la mort tragique du jeune Nahel, et qu'il voudrait reprendre en main le sujet, certains de ses proches considérant que « l'Education nationale est un naufrage. Il va falloir se montrer radical. Il faut tout désétatiser. ». Cela passerait notamment par la « fin du concept de recrutement par concours pour un emploi à vie » pour les personnels...

Désétatiser l'École ? Le président et ses ministres auraient-ils oublié que selon la Constitution « l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat » ?

Pour le SNFOLC, si le ministre veut réellement une École républicaine qui permette « un affranchissement par le savoir, (...) qui place l'instruction en son cœur, qui assure l'émancipation en offrant les mêmes chances de réussite à tous ses enfants, et qui les accueille dans un espace d'apprentissage protecteur », alors qu'il abandonne immédiatement le « Pacte enseignant », le CNR Éducation, qu'il annule les suppressions d'heures d'enseignement, de postes, les fermetures de classes, et crée les heures, les postes statutaires et les classes nécessaires, qu'il arrête les contre-réformes remettant en cause les enseignements disciplinaires, les missions et les statuts des personnels et l'égal accès à l'instruction des élèves (réforme du collège, du lycée, du baccalauréat, Parcoursup...).



Pour sa part, le SNFOLC appelle les personnels à se réunir partout, dans leurs établissements, dès la rentrée, et à se regrouper sur leurs revendications pour construire le rapport de force qui bloquera enfin les mesures qui organisent la casse de l'École publique républicaine.

► Retrait du pacte Macron – Ndiaye et, à la place, une véritable augmentation de salaire : + 10 % tout de suite et ouverture de négociations pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 2000 (au moins 25 %) ;

► Abandon du CNR Education ;

► Retrait du SNU ;

► Arrêt des contre-réformes et des expérimentations remettant en cause le cadre national de l'école, des enseignements disciplinaires et des statuts et missions des personnels ;

► Annulation des suppressions d'heures, de postes et des fermetures de classes et rétablissement des toutes les heures et postes nécessaires pour toutes les disciplines !

► Abrogation de la réforme Macron - Borne des retraites !

BONNES VACANCES !!

